

N° 2015/07/04

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

20150704

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 02 juillet 2015, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames et Messieurs : FOUANT, ANGELI, BOUVOT, CERRET, CLAUZEL, JEAN, LAURITA, LAYRE, NOGUIER, ROUDIL, BURTET, VALGALIER, CORBIN, GERVASONI, LANGET, POUJOL, CHANAL, COMPAN, FAIDHERBE, GAUBIAC, ISSERT, PALLIER

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : DECISIER, ALEGRE, CRUVEILLER, GUERIN, MARTIN, FRATISSIER, LEPROVOST

Membres absents: Mesdames et Messieurs : ARBUS, FINIELS, CAUSSE

Membres remplacés : Madame FOUANT remplace Monsieur GUERIN
Monsieur PALLIER remplace Monsieur FRATISSIER

Procurations : Monsieur CRUVEILLER donne procuration à Monsieur LAYRE,
Monsieur MARTIN donne procuration à Monsieur POUJOL,
Madame DECISIER donne procuration à Monsieur FAIDHERBÉ

Membres ayant participé au vote : 25

Date de convocation : 06 juin 2015

Date d'affichage : 06 juin 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE, le jeudi 02 juillet 2015, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard POUJOL

Objet : demande de subvention : acquisition d'un broyeur à végétaux

Monsieur CHANAL, vice-président chargé de la ressource verte expose à l'assemblée délibérante qu'en 2014, c'est environ 5 000 tonnes de végétaux que le SYMTOMA a dû traiter via les déchèteries de son territoire. De plus, l'État a rappelé récemment l'interdiction de brûlage à l'air libre et en toute saison sauf dérogation très particulière, ce qui se traduit par une augmentation régulière des apports et donc des coûts de gestion de cette filière : plus de 160 000 euros de dépenses en 2014 sans aucune recette de valorisation.

Pour renverser cette tendance et transformer ce déchet en ressource, il est proposé d'améliorer la technique du broyage afin que le produit fini soit de meilleure qualité et facilement valorisable dans les espaces verts ou les jardins.

C'est la raison pour laquelle, le SYMTOMA souhaite s'équiper en interne d'un nouveau type de broyeur, plus performant que celui dont il dispose actuellement. Sa vocation première serait de traiter les stocks de végétaux des déchèteries éloignées comme celle de St Sauveur-Camprieu et Lasalle, et, en fonction des possibilités du service, d'effectuer des chantiers de broyage auprès des services municipaux ou intercommunaux volontaires du territoire. La proposition pour cette acquisition s'élève à 43 000 euros HT.

Il convient de solliciter dès à présent l'aide financière de l'Ademe (50%) et des Conseils Départementaux du Gard (20%) et de l'Hérault (10%) pour contribuer à son financement et autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents :

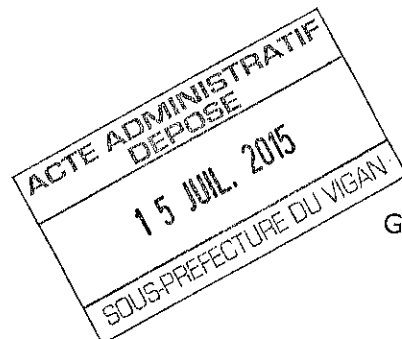
- autorise le Président à demander des subventions à l'ADEME ainsi qu'aux Conseils généraux du Gard et de l'Hérault
- autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 03 juillet 2015

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 09 JUIL. 2015 et de la publication le 09 JUIL. 2015



Le Président,

Gérald GERVASONI